

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024**

**Débat d'orientation budgétaire**

Bien que non obligatoire pour notre commune de moins de 3 500 habitants, un débat d'orientation budgétaire allégé a quand même été présenté aux membres du conseil dans un soucis de transparence de gestion mais également de perspectives financières pour les années à venir.

Ont d'abord été abordés les résultats de l'exercice 2023 :

	<b>2023</b>		
	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Résultats</b>
<b>Fonctionnement</b>	3 396 533,20 €	2 939 675,91 €	456 857,29 €
<b>Investissement</b>	1 394 194,57 €	647 040,79 €	747 153,78 €
		<b>Total</b>	<b>1 204 011,07 €</b>

En comptant les opérations en cours de réalisation qu'il va falloir continuer à financer en 2024 à hauteur d'environ 150 000 € (contraction des restes à réaliser en recettes et en dépenses), la commune disposera en 2024 d'une capacité d'autofinancement prévisionnelle d'environ 1 055 000 €.

Les projections de « grandes » dépenses d'investissement pour l'année 2024 ont ensuite été présentée, elles sont susceptibles d'évoluer :

	<b>PPF HT</b>	<b>Tx TVA</b>	<b>PPF TTC</b>	<b>Tx réalisation</b>	<b>Estimation dépenses 2024</b>
<b>Four à chaux</b>	800 000,00 €	20%	960 000,00 €	30%	288 000,00 €
<b>Tennis</b>	143 103,00 €	20%	171 723,60 €	95%	163 137,42 €
<b>Vestiaire du bas</b>	457 562,80 €	20%	549 075,36 €	60%	329 445,22 €
					<b>780 582,64 €</b>

Les élus ont également abordé l'avenir financier des collectivités au regard de la situation économique globale : financement par l'emprunt, une éventuelle diminution des dotations de l'état, l'entraide intercommunale, le produit de la fiscalité... L'avenir se prépare maintenant et il faut explorer toutes les pistes possibles pour continuer à offrir les meilleurs services aux heulinois.

A cet égard, il est important de trouver un juste équilibre dans le prévisionnel des dépenses à venir, notamment en matière de fonctionnement en optimisant les dépenses courantes et l'organisation des services afin de poursuivre le financement des projets structurants de la commune. Les élus ont donc affirmé la nécessité de dégager un excédent à hauteur de 500 000 € pour l'année à venir.

Le vote du budget se tiendra le 11 avril 2023.

<b>Délibérations</b>
----------------------

<b>OBJET :</b>	<b>Subventions aux associations</b>
DEL_150224_001/ 7-5-1	

Chaque année, le conseil municipal vote les subventions à verser aux associations. Cette année, il est proposé les montants suivants :

	<b>2024</b>
TCV (anciennement TCPH)	310,00 €
BCH	220,00 €
ASS.VOLLEY BALL	150,00 €
ASS.YOGA	200,00 €
LES LUCIOLES (danse 3-6 ans)	1 300,00 €
ASHBB BASKET	1 950,00 €
FCEV FOOT	1 890,00 €
FITNESS HEULINOISE	400,00 €
ALCH (tir à l'arc, badminton, pilates, lire et faire lire... )	1 600,00 €
LES TOQUES DU BITUME	300,00 €
ASS. COMMUNALE CHASSE HEULINOISE	400,00 €
LE JARDIN DES ESSENTIELS	260,00 €
CHANT'HEULIN	150,00 €
LA PASSERELLE DES ARTS HEULINOIS	150,00 €
AMICALE BOULISTES	360,00 €
CHEZ NOS AINES	50,00 €
ANCIENS COMBATTANTS UNC	300,00 €
COMITE DES FETES	3 000,00 €
PIEGEURS DE RATS GONDINS	230,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 220,00 €</b>

<b>OBJET :</b>	<b>Adhésion à un groupement de commandes</b>
DEL_150224_002/ 1-7-1	

L'intérêt du recours à la formule du groupement de commandes est potentiellement double. Il est d'abord d'ordre économique. La mutualisation des besoins peut, en fonction des biens, services ou travaux concernés, permettre de réaliser des économies d'échelle. En second lieu, l'intérêt du groupement de commandes peut résider dans la possibilité ainsi offerte à un acheteur faiblement outillé en matière de commande publique de bénéficier de l'expertise et des moyens humains et matériels d'un autre pouvoir adjudicateur.

Dans ce cadre, la CCSL propose aux communes membres un groupement de commandes relatif à l'acquisition de fournitures administratives et de papier auquel la commune a décidé d'adhérer.